

Séance ordinaire du 4 mars 2013

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce quatrième jour du mois de mars deux mille treize à dix-neuf heures quarante, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Saint-Romuald (Lévis).

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner formant quorum sous la présidence de la mairesse Danielle Roy Marinelli.

Est absent : le membre du conseil de la Ville Jean-Claude Bouchard.

Assistent à la séance : Michel Byette, directeur général adjoint par intérim, et Danielle Bilodeau, greffière.

---

**CV-2013-01-33**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mars 2013, tel qu'il est modifié par le retrait des affaires prévues aux points 12.5, 13.1 et 15.1 intitulées :

« **Vie communautaire**

Candidature de la Ville pour l'organisation des Jeux provinciaux d'hiver 2015 d'Olympiques spéciaux

Réf. : DVC-SPO-2013-006 »

« **Communications**

Création d'un poste de conseillère ou conseiller en communication à la Direction des communications

Réf. : COM-2013-003 »

« **Urbanisme et arrondissements**

Attribution de toponymes à des édifices, à certaines rues et à une salle et relocalisation d'odonymes

Réf. : URBA-PSU-2013-005 »

ainsi que par l'ajout des affaires suivantes :

« **Ressource humaines**

Création de mandats qualifiants à la Direction des affaires juridiques et du greffe et à la Direction de l'urbanisme et des arrondissements

Réf. : RH-2013-006 »

« **Environnement et infrastructures**

Financement de la dépense relative à des études environnementales du lac Baie d'or

Réf. : ENV-2013-008 »

« **Développement**

Recommandations de candidatures pour le conseil d'administration du cégep de Lévis-Lauzon

Réf. : DEV-2013-077 »

Adoptée à l'unanimité

**CV-2013-01-34**

**Période de questions**

Environ 30 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

**CV-2013-01-35**

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 février 2013**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 18 février 2013, tel qu'il est modifié à la résolution CV-2013-01-06 « Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'Aquaréna (secteur Charny) » par le remplacement du texte par le suivant :

« D'attribuer le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des travaux de remplacement du système de réfrigération de l'Aquaréna (secteur Charny) (appel d'offres 2012-55-98) à Roche ltée, groupe-conseil, au prix de 87 999,10 \$, avant TPS et TVQ, pour les phases 1, 2 et 3, conformément au devis et à sa soumission, l'attribution des phases 2 et 3 de ce projet étant conditionnelle à l'autorisation de principe du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. »

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-36**

##### **Proclamation du *Mois de la Jonquille***

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De proclamer le mois d'avril *Mois de la Jonquille*.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-37**

##### **Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 12 et 18 février 2013**

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 12 et 18 février 2013 est déposé.

---

Le conseiller Michel Patry divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

---

#### **CV-2013-01-38**

##### **Ratification de mandats pour le dépôt de griefs patronaux**

Réf. : [RH-2013-014](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De ratifier les mandats octroyés à Me Jacques Nadeau, chef du service des relations du travail et santé sécurité, et à Me Sylvain Lepage, avocat du cabinet Cain Lamarre Casgrain Wells, pour le dépôt de griefs patronaux.

Adoptée à l'unanimité

---

---

**CV-2013-01-39****Adoption du budget 2013 de l'Office municipal d'habitation de Lévis**

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

D'adopter le budget 2013 de l'Office municipal d'habitation de Lévis, tel qu'il est adopté par sa résolution 2013-01-138.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-40****Autorisation aux membres du conseil de la Ville aux fins de leur participation à une activité au bénéfice de La fondation du centre d'accueil St-Joseph de Lévis**

Réf. : [DG-2013-026](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Luc Daigle  
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Jean-Claude Bouchard, Serge Côté, Jean-Luc Daigle, Guy Dumoulin, Mario Fortier, Ann Jeffrey, Janet Jones, Anne Ladouceur, Réjean Lamontagne, Dominique Maranda, Robert Maranda, Michel Patry, Simon Théberge et Michel Turner à participer à l'activité organisée au profit de La fondation du centre d'accueil St-Joseph de Lévis qui aura lieu le 28 mars 2013 à Lévis et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet événement.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-41****Aide financière à la Fête de la famille et des voisins de St-Rédempteur**

Réf. : [DG-2013-027](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'accorder une aide financière de 5 000 \$ à la Fête de la famille et des voisins de St-Rédempteur pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-42****Modification de la résolution CV-2013-01-27 « Aide financière à la Maison de soins palliatifs du Littoral »**

Réf. : [DG-2013-029](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De modifier la résolution CV-2013-01-27 « Aide financière à la Maison de soins palliatifs du Littoral » par le remplacement du montant de « 1 550 \$ » par celui de « 1 600 \$ ».

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-43**

**Autorisation à une conseillère aux fins de sa participation à un forum de l'Union des municipalités du Québec**

Réf. : [DG-2013-031](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'autoriser la conseillère Anne Ladouceur à participer au forum offert par l'Union des municipalités du Québec qui aura lieu le 15 mars 2013 à Montréal et à dépenser en conséquence un montant maximal équivalent au coût d'admission à cet évènement.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-44**

**Désignation d'un représentant de la Ville au comité de santé et de services sociaux dans le secteur de Chutes-Chaudière**

Réf. : [DG-2013-032](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De désigner le conseiller Jean-Pierre Bazinet à titre de représentant de la Ville au comité de santé et de services sociaux dans le secteur de Chutes-Chaudière.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-45**

**Entente à intervenir avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs concernant l'installation d'une station d'échantillonnage de l'air sur une propriété de la Ville (stade Georges-Maranda, secteur Lévis)**

Réf. : [ENV-2013-003](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De conclure l'entente à intervenir avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs concernant l'installation sur la propriété de la Ville, soit au stade Georges-Maranda, secteur Lévis,

d'une station d'échantillonnage de la qualité de l'air, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2013-003 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cette entente.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-46**

##### **Financement afférent, décret et engagement à l'égard des travaux de prolongement de la rampe en béton de mise à l'eau de la grève Jolliet (secteur Lévis)**

Réf. : [INF-GEN-2013-016-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'autoriser le financement de la dépense relative aux travaux de prolongement de la rampe en béton de mise à l'eau de la grève Jolliet (secteur Lévis) au montant maximal de 120 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté et de décréter ces travaux, tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision INF-GEN-2013-016-R-1.

De confirmer l'engagement de la Ville envers le ministère de Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs à transmettre, lorsque les travaux seront terminés, une attestation quant à leur conformité à l'autorisation accordée.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-47**

##### **Compensation reçue dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau local**

Réf. : [INF-GEN-2013-020](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'informer le ministère des Transports du Québec que la compensation de 11 978 \$ reçue pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2012, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local, a été utilisée conformément aux objectifs de ce programme et aux fins des interventions énumérées à l'annexe 2 de la fiche de prise de décision INF-GEN-2013-020.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-48**

##### **Avenant au contrat intervenu avec le ministère des Transports du Québec concernant le déneigement par la Ville des routes 116, 132 et 171**

Réf. : [INF-TP-2013-007](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De conclure l'avenant au contrat intervenu avec le ministre des Transports du Québec concernant le déneigement par la Ville des routes 116, 132 et 171 situées sur le territoire de la Ville (arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest), tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INF-TP-2013-007 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-49**

**Recommandation au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs relative à une demande d'autorisation (secteur Saint-Rédempteur)**

Réf. : [ENV-2013-009](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

De recommander au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de maintenir ouverte la demande d'autorisation déposée en vertu de l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'environnement par Genivar dans le secteur Saint-Rédempteur, et ce, jusqu'à la réalisation d'un projet de plan de gestion des milieux naturels préliminaires dans l'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-50**

**Financement de la dépense relative à la campagne de communication sur les nuisances**

Réf. : [ENV-MR-2013-012](#)

ATTENDU la recommandation de la commission consultative de l'environnement, de l'eau et de la qualité de la vie;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De financer une partie de la dépense relative à la campagne de communication sur les nuisances au montant maximal de 19 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-51**

**Renflouement de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance**

Réf. : [INF-2013-016](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De renflouer la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance d'un montant de 163 500 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-52**

##### **Affectation de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance**

Réf. : [INF-2013-017](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'affecter un montant de 163 500 \$ provenant de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués à la fiche de prise de décision INF-2013-017, et ce, afin d'assumer les coûts reliés au remplacement et à la réparation de biens de la Ville assurés ou non assurés et endommagés à la suite d'un sinistre.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-53**

##### **Financement de la dépense relative au remplacement de systèmes mécaniques et d'équipements de gestion informatisés de certains bâtiments**

Réf. : [INF-BI-2013-003](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

Pour financer la dépense relative au remplacement de systèmes mécaniques et d'équipements de gestion informatisés de certains bâtiments, d'affecter un montant de 120 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2014 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-54**

##### **Financement de la dépense relative aux travaux de démolition du bâtiment situé au 4010, rue Saint-Georges (secteur Lévis)**

Réf. : [INF-BI-2013-004](#)



Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De financer la dépense relative aux travaux de démolition du bâtiment situé au 4010, rue Saint-Georges (secteur Lévis) au montant maximal de 100 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-55**

##### **Financement de la dépense relative à la fourniture de véhicules légers**

Réf. : [INF-EM-2013-001](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

Pour financer la dépense relative à l'acquisition de véhicules légers, d'affecter un montant de 200 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de cinq ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2014 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-56**

##### **Financement de la dépense relative à l'achat d'équipements pour l'épuration des gaz de l'incinérateur**

Réf. : [ENV-MR-2013-003](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De financer la dépense relative à l'achat d'équipements pour l'épuration des gaz de l'incinérateur au montant maximal de 57 187 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-57**

##### **Financement de la dépense relative aux services professionnels pour l'élaboration d'un programme de rinçage des réseaux d'aqueduc et la détermination des temps de séjour de l'eau potable dans les réseaux d'aqueduc et crédits additionnels pour l'embauche d'un conseiller ou d'une conseillère en gestion de projets**

Réf. : [INF-GEN-2013-002](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

D'accorder des crédits additionnels au montant de 35 000 \$ provenant des revenus additionnels de la compensation pour la collecte sélective, aux postes de dépenses indiqués à la fiche de prise de décision INF-GEN-2013-002, et ce, pour le salaire et les avantages sociaux d'un conseiller ou conseillère en gestion de projets.

De financer la dépense relative à la fourniture de services professionnels pour l'élaboration de programmes de rinçage des réseaux d'aqueduc et la détermination des temps de séjour de l'eau potable dans les réseaux d'aqueduc au montant maximal de 45 500 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

---

Le conseiller Michel Patry divulgue la nature générale de son intérêt dans la question suivante qui sera prise en considération et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette question et de voter.

---

#### **CV-2013-01-58**

##### **Création de deux postes de sergent-détective à la Direction du service de police et financement afférent**

Réf. : [POL-2013-003](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De créer deux postes de sergent-détective à la Direction du service de police et de financer la dépense relative à la rémunération, à la formation et aux équipements de ces deux sergents-détectives au montant maximal de 170 000 \$ à même le budget de fonctionnement.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-59**

##### **Financement de la dépense relative à l'acquisition d'équipements pour le maintien et le rétablissement de l'ordre**

Réf. : [POL-2013-007](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De financer la dépense relative à l'acquisition d'équipements pour le maintien et le rétablissement de l'ordre au montant maximal de 85 700 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-60**

##### **Aide financière à l'Orchestre symphonique de Lévis**

Réf. : [DVC-ART-2013-006](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

D'accorder une aide financière de 5 000 \$ à l'Orchestre symphonique de Lévis pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-61**

**Financement de la dépense relative aux travaux requis au parc des Grandes-Pointes (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) et décret des travaux**  
Réf. : [DVC-EQR-2013-004](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De financer la dépense relative à la troisième phase de l'aménagement des surfaces de jeu de tennis du parc des Grandes-Pointes (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) au montant maximal de 196 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, tels qu'ils sont décrits à la fiche de prise de décision DVC-EQR-2013-004.

De décréter ces travaux, tels qu'ils sont décrits à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-62**

**Financement de la dépense relative aux acquisitions et au remplacement des équipements de service pour les terrains de soccer**  
Réf. : [DVC-EQR-2013-008](#)

Il est proposé par le conseiller Réjean Lamontagne  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

Pour financer la dépense relative aux acquisitions et au remplacement des équipements de service pour les terrains de soccer, d'affecter un montant de 44 800 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de trois ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2014 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-63**

**Financement de la dépense relative aux travaux de réfection dans les arénas**  
Réf. : [DVC-EQR-2013-009](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

Pour financer la dépense relative aux travaux de réfection dans les aré纳斯, d'affecter un montant de 200 000 \$ aux activités d'investissement provenant d'un emprunt au fonds de roulement, ce montant étant remboursable annuellement au fonds de roulement par les activités financières sur une période de 10 ans, par versements égaux, et ce, à compter de l'an 2014 et si la dépense s'avérait moindre, de diminuer le montant du dernier versement d'autant.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-64**

##### **Financement de la dépense relative à certains honoraires juridiques**

Réf. : [FSA-2013-001](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

De financer les dépenses à survenir en 2013 relatives à une contestation judiciaire ou à un litige à l'égard d'événements antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2002, par une appropriation équivalente des excédents de fonctionnement accumulés non spécifiquement appropriés ou réservés des municipalités concernées jusqu'à concurrence de ces excédents de fonctionnement accumulés et, advenant le cas où l'excédent de fonctionnement accumulé d'une municipalité est insuffisant, d'imputer cette dépense à l'année 2013 et d'ajuster en conséquence la taxe spéciale sur la dette en 2014.

Adoptée à l'unanimité

---

#### **CV-2013-01-65**

##### **Dépôt du rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2012**

Réf. : [FSA-2013-006](#)

Le rapport des activités du trésorier pour l'exercice financier 2012 prévu à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, est déposé.

---

#### **CV-2013-01-66**

##### **Financement de la dépense relative à la phase 1 de la modernisation des dossiers d'évaluation**

Réf. : [FSA-EVA-2013-001](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Jean-Luc Daigle

De financer la dépense relative à la phase 1 de la modernisation des dossiers d'évaluation au montant maximal de 32 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-67****Remboursements partiels des prestations de cessation de participation du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31 986) et du Régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21 190)**Réf. : [FSA-TRE-2013-008](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'autoriser, lors d'une cessation de participation au régime de retraite ou d'une cession de droits entre conjoints, le paiement d'une cotisation pour déficit de transfert aux caisses de retraite concernées relativement aux excédents des remboursements partiels accumulés au 31 mars 2013 inférieur à 10 000 \$ ainsi que pour les futurs remboursements partiels dont l'excédent est inférieur à 10 000 \$ à l'exception des situations de cession de droits entre conjoints où, il est autorisé de verser les cotisations pour déficit de transfert correspondant à la totalité de l'excédent des remboursements partiels.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-68****Modification de la résolution CV-2012-07-10 « Vente d'une partie du lot 4 596 589 du cadastre du Québec (Innoparc de Lévis) au Centre de la petite enfance Montessori de Saint-Jean-Chrysostome »**Réf. : [DEV-2013-012](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De modifier la résolution CV-2012-07-10 « Vente d'une partie du lot 4 596 589 du cadastre du Québec (Innoparc de Lévis) au Centre de la petite enfance Montessori de Saint-Jean-Chrysostome » par le remplacement du numéro de fiche de prise de décision « DEV-2012-011 » par le numéro « DEV-2013-012 ».

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-69****Autorisation à des conseillers aux fins de leur participation à une mission à Grand Quevilly**Réf. : [DEV-2013-060](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De déléguer les conseillers Jean-Claude Bouchard et Guy Dumoulin à participer à la mission qui aura lieu à Grand Quevilly, France, les 22 et 23 juin 2013.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-70**

**Confirmation relative à l'utilisation d'une partie des lots 2 431 821 et 2 431 822 du cadastre du Québec (rue Dupré, secteur Lévis)**

Réf. : [DEV-2013-002](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De décréter que les parties de lots faisant l'objet de la fiche de prise de décision DEV-2013-002 sont affectées à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-71**

**Aide financière aux organismes de revitalisation**

Réf. : [DEV-2013-011](#)

Il est proposé par la conseillère Dominique Maranda  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De prendre acte du plan d'action collectif triennal (2013-2015) soumis par Revitalisation village Saint-Nicolas, Corporation Charny revit, Rues principales Saint-Romuald inc. et Corporation de développement du Vieux-Lévis, conformément à la politique de soutien aux organismes de revitalisation du territoire, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-011.

D'accorder une aide financière de 75 000 \$ à Rues principales Saint-Romuald inc., de 75 000 \$ à la Corporation de développement du Vieux-Lévis, de 75 000 \$ à la Corporation Charny revit et de 75 000 \$ à Revitalisation village Saint-Nicolas, cette aide financière étant payable à chaque organisme en deux versements égaux, le premier après l'adoption de la présente résolution et le second le 1<sup>er</sup> juillet 2013, et ce, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

D'entériner l'attente à être signifiée à ces organismes, telle qu'elle est libellée à cette fiche de prise de décision.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-72**

**Conditions et modalités balisant une éventuelle cession à la Commission scolaire des navigateurs d'un terrain destiné à la construction d'une école dans le secteur Saint-Nicolas**

Réf. : [DEV-2013-054](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De signifier à la Commission scolaire des navigateurs les conditions et modalités auxquelles la Ville serait disposée à céder, à titre gratuit, un terrain destiné à l'implantation d'une nouvelle école primaire (21 classes) dans le secteur Saint-Nicolas, à savoir :

- les besoins de la Ville au plan sociocommunautaire dans le secteur visé devront être intégrés dans le projet immobilier de la Commission scolaire des navigateurs et la composante municipale du projet devra bénéficier d'une aide financière adéquate;
- la localisation de cet établissement scolaire sera déterminée en prenant en considération les développements immobiliers actuels et futurs qui sont planifiés pour ce secteur;
- la Ville devra pouvoir acquérir le terrain nécessaire à l'implantation de cet établissement à des conditions préférentielles.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-01-73**

#### **Promesse d'achat du lot 2 434 900 du cadastre du Québec (lot de grève et en eau profonde, secteur Lévis)**

Réf. : [DEV-2013-064](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De présenter à Sa Majesté la Reine du chef du Canada la promesse d'achat du lot 2 434 900 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2013-064, d'autoriser le directeur du Développement à signer cette promesse d'achat et, si cette offre est acceptée par Sa Majesté la Reine du chef du Canada, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer l'acte de concession à intervenir entre les parties, les frais relatifs à la publication de cette transaction à être assumés par la Ville.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-01-74**

#### **Vente d'une partie du lot 5 046 879 du cadastre du Québec à 9194-0338 Québec inc. (Parc industriel Bernières)**

Réf. : [DEV-2013-065](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'accepter l'offre d'achat de 9194-0338 Québec inc. d'une partie du lot 5 046 879 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2013-065, d'autoriser la mairesse et la greffière à signer le contrat notarié de vente à intervenir entre les parties, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreuse et d'affecter le produit net de la vente de ce terrain à la réserve financière pour fins de développement du territoire.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-75****Avenant au bail intervenu avec 9131-8048 Québec inc. pour la location d'espaces de stationnement dans le secteur Lévis**Réf. : [DEV-2013-069](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De conclure l'avenant numéro 1 au bail intervenu avec 9131-8048 Québec inc. concernant la location de 80 cases de stationnement pour des fins publiques dans le secteur Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2013-069 et d'autoriser la mairesse et la greffière à signer cet avenant.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-76****Demande d'aide financière à l'Entente de partenariat régional en tourisme 2012-2015**Réf. : [DEV-2013-052](#)

Il est proposé par le conseiller Simon Théberge  
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'autoriser la Direction du développement à déposer une demande d'aide financière à l'Entente de partenariat régional en tourisme 2012-2015 pour la réalisation de mandats professionnels d'évaluation architecturale, de conception d'une exposition thématique et de plans et devis à l'égard du projet décrit à la fiche de prise de décision DEV-2013-052.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-77****Avis de motion du Règlement RV-2013-12-32 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques**Réf. : [DG-2013-011](#)

Le membre du conseil de la Ville Anne Ladouceur donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-32 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.

Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 387 000 \$, d'un terme de trois ans, et par un emprunt n'excédant pas la somme de 1 365 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville.



---

**CV-2013-01-78**

**Avis de motion du Règlement RV-2013-12-33 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux (dispositions concernant les serpents et les chiens Pit-bulls)**

Réf. : [POL-2013-006](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2013-12-33 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux.

Ce règlement a pour objet de préciser la définition d'un chien Pit-bull en y incluant les races croisées et d'interdire la possession de serpents dont la longueur excède un mètre à maturité.

---

**CV-2013-01-79**

**Avis de motion d'un règlement sur la création d'une réserve financière pour la lutte à la criminalité**

Réf. : [POL-2013-009](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance un règlement sur la création d'une réserve financière pour la lutte à la criminalité.

Ce règlement a pour objet de créer, au profit de l'ensemble du territoire de la ville, une réserve financière pour le financement des dépenses relatives à la lutte à la criminalité.

---

**CV-2013-01-80**

**Adoption du Règlement RV-2013-12-26 modifiant le Règlement RV-2008-08-14 sur les matières résiduelles**

Réf. : [ENV-MR-2013-004](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-26 modifiant le Règlement RV-2008-08-14 sur les matières résiduelles a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'intégrer de nouvelles normes à respecter et notamment celles qui concernent le type de contenants autorisés pour déposer les matières résiduelles ainsi que leur localisation et aménagement ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Côté  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2013-12-26 modifiant le Règlement RV-2008-08-14 sur les matières résiduelles.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-81**

**Adoption du Règlement RV-2013-12-27 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement**

Réf. : [INF-GEN-2013-018](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-27 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de prolonger la zone où le stationnement est limité à deux heures sur une partie de la rue des Perce-Neige (secteur Saint-Nicolas) et d'interdire le stationnement sur une partie de la rue Ferdinand-Demers (secteur Charny) ;

ATTENDU la recommandation du comité de circulation de la Ville ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Michel Turner  
Appuyé par la conseillère Dominique Maranda

D'adopter le Règlement RV-2013-12-27 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-82**

**Adoption du Règlement RV-2013-12-28 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations**

Réf. : [FSA-TRE-2013-003](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-28 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 5 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machineries, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les

équipements informatiques ;

ATTENDU le pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Règlement RV-2013-12-28 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-01-83**

#### **Adoption du Règlement RV-2013-12-29 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations**

Réf. : [FSA-TRE-2013-003](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-29 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 10 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques ;

ATTENDU le pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

D'adopter le Règlement RV-2013-12-29 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-01-84**

#### **Adoption du Règlement RV-2013-12-30 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des**

**eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux**

Réf. : [FSA-TRE-2013-004](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-30 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 10 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

ATTENDU le pouvoir prévu au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Règlement RV-2013-12-30 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2013-01-85**

**Adoption du Règlement RV-2013-12-31 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents**

Réf. : [FSA-TRE-2013-004](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2013-12-31 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 15 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage

et de signalisation routière et pour l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions ;

ATTENDU le pouvoir prévu au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la Loi sur les cités et villes;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV-2013-12-31 décrétant un emprunt de 15 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-01-86**

**Adoption du Règlement RV-2012-12-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (entreposage extérieur prohibé, usage Habitation)**

Réf. : [AGR-2013-010](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2012-12-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire tout type d'entreposage extérieur autre que ceux spécifiquement autorisés sur un terrain où l'usage principal autorisé est l'habitation ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet  
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2012-12-00 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, sans changement par rapport au second projet de règlement adopté par la résolution CV-2013-00-78.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-01-87**

**Création de mandats qualifiants à la Direction des affaires juridiques et du greffe et à la Direction de l'urbanisme et des arrondissements**

Réf. : [RH-2013-006](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda  
Appuyé par le conseiller Simon Théberge

De créer le mandat qualifiant de coordonnateur ou coordonnatrice à la Cour municipale et greffier ou greffière par intérim, conformément aux conditions décrites en annexe à la fiche de prise de décision RH-2013-006 et de procéder à la mise en place d'un processus de sélection afin d'identifier et de sélectionner une candidature parmi les personnes qui auront signifié un intérêt pour relever les défis associés à ce mandat.

De créer le mandat qualifiant de chef du Service de l'urbanisme et de l'arrondissement de Desjardins, conformément aux conditions décrites en annexe à cette fiche de prise de décision et de procéder à la mise en place d'un processus de sélection afin d'identifier et de sélectionner une candidature parmi les personnes qui auront signifié un intérêt pour relever les défis associés à ce mandat.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-01-88**

#### **Financement de la dépense relative à des études environnementales du lac Baie d'or**

Réf. : [ENV-2013-008](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet

De financer la dépense relative à des études environnementales du lac Baie d'or au montant maximal de 49 500 \$ à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté de l'ex-Municipalité de Pintendre.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-01-89**

#### **Recommandations de candidatures pour le conseil d'administration du cégep de Lévis-Lauzon**

Réf. : [DEV-2013-077](#)

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par le conseiller Michel Patry

De soumettre les candidatures des personnes identifiées à la fiche de prise de décision DEV-2013-077 aux postes de représentants socioéconomiques du conseil d'administration du cégep de Lévis-Lauzon.

Adoptée à l'unanimité

---

### **CV-2013-01-90**

#### **Félicitations au 121<sup>e</sup> groupe scout de St-Étienne**

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier  
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le 121<sup>e</sup> groupe scout de St-Étienne pour les remerciements

adressés sous forme de cartes remises à des citoyens et citoyennes du secteur Saint-Étienne-de-Lauzon, afin de souligner sa reconnaissance pour le support qui lui est apporté.

Adoptée à l'unanimité

---

**CV-2013-01-91**

**Période d'intervention des membres du conseil**

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

---

**CV-2013-01-92**

**Période de questions**

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

---

**CV-2013-01-93**

**Levée de la séance**

Il est proposé par la conseillère Anne Ladouceur  
Appuyé par la conseillère Janet Jones

À 21 heures 05, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

---

Danielle Bilodeau, greffière

---